

UFR DE SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

PLAN 2016-2020

LICENCE SEG – RENTREE 2019

SYLVAIN VATAN (PORTAIL)

LISE CLAIN-CHAMOSSET-YVRARD (L2)

GAËL LEBOEUF (L3)

Cadre pédagogique du cours d'Introduction au droit

L 1 - S 1

Conformément au référentiel pédagogique

1

Référentiel pédagogique constitué de :

1) **Objectif stratégique** de la Licence : acquérir des connaissances et savoir les appliquer dans un contexte socio-économique.

2) **Objectifs spécifiques par année :**

Portail → Savoir décrire et comprendre

L2 → Savoir expliquer et commenter

L3 → Savoir analyser et argumenter

3) **Objectifs opérationnels composés de :**

a) **Nom du responsable du cours :** (2 maxi)

Nom usuel	Prénom	Statut	Email (lyon2)
BASCOULERGUE	Adrien	Maître conférences	de adrien.bascoulergue@univ-lyon2.fr

b) Pré-requis :

Capacités d'étude de documents et de construction d'un raisonnement.

c) Objectifs pédagogiques :

Connaître les spécificités de la règle de droit.
Connaître les différentes sources du droit et leurs principales caractéristiques.
Comprendre les mécanismes permettant de résoudre les conflits de lois dans le temps.
Connaître les spécificités des droits subjectifs.
Comprendre les règles du droit de la preuve.

d) Compétences développées :

Savoir lire et comprendre une décision de la Cour de cassation, du Conseil d'État ou du Conseil constitutionnel
Savoir lire et comprendre un texte de loi
Savoir appliquer des règles de droit à une situation donnée (Cas pratique)

e) Plan de cours :

Le cours d'Introduction au droit est organisé autour de deux grandes parties.

La première partie est consacrée à l'étude du droit objectif et envisage successivement les sources écrites du droit (Constitution, Traités internationaux, Lois, Règlements) et les sources non écrites du droit (Coutume, Jurisprudence, Doctrine). Ces développements donnent lieu à une présentation des spécificités des différentes sources du droit, ainsi qu'à leur articulation et à l'étude des conflits de lois dans le temps.

La seconde partie est consacrée à l'étude des droits subjectifs et envisage la notion puis le régime des droits subjectifs. Dans ces développements une place toute particulière est donnée aux règles du droit de la preuve.

f) Bibliographie recommandée :

- Ch. Albiges, Introduction au droit, Larcier, 2017.
- J.-L. Aubert et E. Savaux, Introduction au droit et thèmes fondamentaux du droit civil, Sirey, 16^{ème} éd. 2016.
- B. Beignier, C. Bléry et A.-L. Thomas-Raynaud, Introduction au droit, Cours, mémento, lexique, méthodologie des travaux dirigés, LGDJ cours, 5^{ème} éd. 2016.
- R. Cabrillac, Introduction générale au droit, Dalloz, cours, 10^{ème} éd. 2017
- P. Deumier, Introduction générale au droit, LGDJ, manuel, 4^{ème} éd. 2017
- M. Fabre-Magnant et F. Brunet, Introduction générale au droit, PUF, Thémis droit, 2017
- A. Marais, Introduction au droit, Vuibert, 2016
- Ph. Malaurie et P. Morvan, Introduction au droit, LGDJ, Droit civil, 6^{ème} éd. 2016
- F. Terré, Introduction générale au droit, Dalloz, précis, 9^{ème} éd. 2015